

Pour un climat scolaire positif

## Notre plan de lutte

contre la violence et l'intimidation

### Dans nos centres, la direction et le personnel interviennent!

#### Portrait de l'école

- o Selon un sondage maison fait au printemps 2023, 92% des élèves se sentent en sécurité dans nos centres.
- o Toujours selon le sondage, 5% des élèves qui disent vivre de la violence, précisent qu'il s'agit de la violence verbale.

#### Objectif cette année

- o Établir les outils d'évaluation du climat scolaire et de la violence et de l'intimidation.

#### Ce que l'école va faire

- o Tester des outils d'évaluation afin de mesurer le climat, la violence et l'intimidation et en choisir deux ou trois.

### Violence (art 13-1.1)

- « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée intentionnellement contre une personne ;
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer ;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

### Intimidation (art 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- à caractère répétitif ;
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace ;
- dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées ;
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### Bons coups

- Partenariat avec divers organismes externes ;
- Présence active aux pauses et aux dîners ;
- Développer le sentiment d'appartenance grâce à la variété d'activités offertes ;
- Accueil des nouveaux élèves (présentation des règles, les ressources internes et des ressources externes) ;
- Volet intégration culturelle pour nos élèves en francisation ;
- Portrait de classe.

Les mesures  
de prévention  
visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

## Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées ;
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit ;
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre pour sensibiliser l'élève et expliquer l'impact de tels gestes ;</li> <li>• Enseigner les comportements attendus ;</li> <li>• Déterminer avec l'élève un engagement ;</li> <li>• Renforcer les progrès ;</li> <li>• Rassurer l'élève ;</li> <li>• Valoriser son rôle de témoin ;</li> <li>• Assurer un suivi après l'incident ;</li> <li>• Valoriser son courage de dénoncer une situation ;</li> <li>• Intensifier les interventions et le soutien apporté ;</li> <li>• Suivi régulier et explications de toutes les étapes ;</li> <li>• Établir un plan de sécurité ;</li> <li>• Cibler les besoins de l'élève ;</li> <li>• Assurer une présence plus régulière et un endroit où l'élève témoin peut se rendre de façon discrète ;</li> <li>• Atelier pour redonner de la confiance à la victime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'engagement ;</li> <li>• Arrêt d'agir ;</li> <li>• Rencontre avec le policier-éducateur ;</li> <li>• Suspension et/ou expulsion de tous services de la FGA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi 2-1-1 ;</li> <li>• Communication auprès de personnes concernées ;</li> <li>• Rétroaction auprès de tous les acteurs.</li> </ul>
<p><b>Sanctions possibles</b></p>		
<p><b>Suivi</b></p>		

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle auprès de la direction.

**Téléphone**

**Courriel**

**Rendez-vous**

## Ressources

Personne responsable du dossier dans nos centres	<p><b>L'Arrimage</b> Manon Dagenais (T.T.S.) 819 771-2503 poste 868 871 et Marie-Claude Labelle (direction adjointe) 819 771-2503 poste 868 711</p> <p><b>La Génération</b> Eve Déziel Cloutier (T.T.S.) 819 771-2503 poste 868 875 et Chantal Laberger (direction) 819 771-2503 poste 868701</p> <p><b>Lucien-Brault</b> Francis Fairfield (T.T.S.) 819 771-2503 poste 868 874 et Inji Kamel (direction adjointe) 819 771-2503 poste 868 721</p>
Personne désignée par la CSS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 poste 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819 595-1122
Site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	<a href="https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-auxpersonnes/violences/intimidation/intimidation-ecole">https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-auxpersonnes/violences/intimidation/intimidation-ecole</a>
Protecteur régional de l'élève	<p>Dans le cas d'une insatisfaction du traitement de l'événement par l'école, l'élève ou le parent peut porter plainte de façon verbale ou écrite à un membre du personnel de l'école. Cette personne mettra par écrit l'insatisfaction vécue et l'enverra par courriel à son supérieur immédiat. Le processus de plainte est enclenché. Pour la violence à caractère sexuel, le ou la plaignant(e) peut déposer une plainte directement au Protecteur régional de l'élève. Me Jean-François Bernier Numéro sans frais : 1-833-420-5233 <a href="mailto:Info@pne.gouv.qc.ca">Info@pne.gouv.qc.ca</a></p> <p><a href="https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismeslies/protecteur-national-eleve">https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismeslies/protecteur-national-eleve</a></p>